

04 Promotion des arts, de
l'écrit et droit
d'auteur⁶¹

programme de la conférences
et des jeux de la
francophonie

2001



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage

VK/nc

Sécretariat Général

REÇU
22/05/01
SECRET

Monsieur le Ministre
de la Jeunesse des Sports
et de la Culture
KIGALI
RWANDA

Télécopie : (250) 83.518

Dakar, le 23 Avril 2001

Réf : ~~0374~~

3-5-01
SG :
Mubimanyisha Isidore
Amurube Nyakoma

Innocent
Shani and
le 17/05/01
8/5/01
St

Agir ensemble avec les jeunes

Monsieur le Ministre,

Conformément à la résolution n° 23/CONFEJES/XXVIII-2001, j'ai convoqué à Dakar le comité de pilotage chargé de préparer l'évaluation des programmes de la CONFEJES et des Jeux de la Francophonie.

Après la réunion qui s'est tenue du 18 au 20 avril 2001, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre qui vous est adressée par le Vice-Président de ce comité ainsi que les termes de références.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Victor Kouassi
Le Secrétaire Général
SECRETARIAT
GENERAL
Victor KOUASSI
CONFEJES
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage

Secrétariat Général

Monsieur le Ministre
de la Jeunesse, des Sports
et de la Culture
RWANDA



Télécopie : (250) 83 518

Dakar, le 20 Avril 2001

Réf. : ~~№~~ - 0 3 7 1

Objet : Résolution n° 23/CONFEJES/XXVIII-2001 :
Evaluation externe des programmes de la
CONFEJES et des Jeux de la Francophonie.

Monsieur le Ministre,

En application de la résolution n° 23/CONFEJES/XXVIII-2001 relative au processus d'évaluation des programmes de la CONFEJES (incluant le FLJ) ainsi que des Jeux de la Francophonie, un comité de pilotage a été formé pour conduire cette importante opération multilatérale.

L'une des tâches de ce comité consiste à désigner six (6) experts évaluateurs indépendants dont trois (3) du Sud pour procéder à l'évaluation proprement dite.

A cette fin, et dans un souci de transparence et d'équité, le comité de pilotage lance un appel de candidatures et invite plus particulièrement les pays du Sud à y participer.

Pour ce faire, les pays intéressés doivent transmettre le nom et le curriculum vitae d'un expert au plus tard le 17 Mai 2001. Le comité de pilotage procédera au choix des experts.

Concernant le profil des évaluateurs, les experts indépendants devront avoir des compétences professionnelles avérées dans le domaine de l'évaluation des programmes et des politiques publiques.

Ils pourront avoir des connaissances particulières ou une expérience dans les domaines de la Jeunesse, des Sports, de la Formation, de la Solidarité internationale, de l'aide au développement ou des organisations intergouvernementales.

- 2 -

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint les termes de référence pour cette évaluation et la résolution citée en objet.

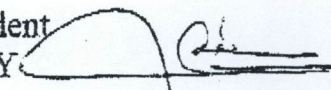
L'expert indépendant intéressé devra soumettre à l'examen du comité de pilotage, l'évaluation prévisionnelle du coût de sa prestation.

Je vous serais reconnaissant des dispositions pratiques qu'il vous plaira de faire prendre pour confirmer la participation de votre pays à cette opération.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Président du comité de pilotage
Jean-Pierre BASTIEN

Le Vice-Président
Hisham AZMY



Hisham
et
Respect

Ampliations :

- Monsieur le Secrétaire Général
- Monsieur le Président en exercice

PJ. : - TDR
- Résolution n° 23

CONFEJES

TERMES DE REFERENCE

POUR L'EVALUATION DES PROGRAMMES DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS AYANT LE FRANCAIS EN PARTAGE, AINSI QUE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

L'évaluation des programmes de la Conférence des Ministres de la Jeunesse francophone et des Sports francophones (CONFEJES) ainsi que des Jeux de la de la 28ème session ministérielle de la CONFEJES de février 2001 au Caire. Elle s'inspire des conclusions du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de Moncton, dans une démarche générale d'application du principe de l'évaluation à toutes les institutions de la Francophonie.

1. INTRODUCTION

C'est à Paris, en décembre 1969, que les ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, prennent la décision de se réunir une fois par an. Les années successives voient l'adoption des règles statutaires régissant l'organisation et le fonctionnement du secrétariat de la Conférence (1971), la création d'un secrétariat technique permanent (1972) et l'adoption de l'appellation Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française « CONFEJES » en 1973.

En 1975, les pays membres signent le protocole d'accord qui régit l'organisation et le fonctionnement de la Conférence.

Les statuts de la conférence sont adoptés en janvier 1987, et au cours de cette même session est adopté le projet d'accord de siège, avec la république du Sénégal.

En septembre 1987, à Québec, lors du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernements ayant en partage l'usage du français, la CONFEJES reçoit mandat de mettre en œuvre et d'assurer la pérennité des Jeux de la francophonie. A cette fin, elle crée le Comité international des Jeux de la francophonie (CIJF).

En 1995, une révision des statuts de la CONFEJES, structure ses actions autour de quatre programmes et adopte le principe d'une Conférence se réunissant tous les deux ans. La même année, le sommet de Cotonou confirme le mandat de la CONFEJES en matière de jeunesse et de sports, au sein de l'espace francophone.

En 1999, la CONFEJES adopte, au cours de sa 27e session ministérielle les nouvelles orientations de sa programmation mettant en exergue l'appui aux politiques nationales en matière de Jeunesse et de sports, le renforcement de programmes multilatéraux et la formation continue des cadres.

Au cours de cette même année, le VIIIè Sommet de la Francophonie, considère la CONFEJES comme lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse.